

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II  
(RÈGLEMENT DE LA COMMISSION) (UE) N° 453/2010)

Version 1

Nom du produit COLLE THERMOFUSIBLE

Date de révision 04-mai-2015

Date de publication 04-mai-2015

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/du projet

### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit COLLE THERMOFUSIBLE  
CAS N° Non applicable  
Numéro d'enregistrement REACH Information non disponible

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé Adhésif  
Usage déconseillé Information non disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Foshan Yide adhesive Ltd.  
Adresse No.37, Guanglong Zone, Chencun Town, Shunde District, Fushan City  
Code postal 528313  
Téléphone +86-757-23302188-818  
Fax +86-757-23336179  
E-mail 13929181227@139.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+86-757-23302188

## RUBRIQUE 2: Identification des risques

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Non classifié

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non dangereux

### 2.2. Éléments d'étiquette

Symboles/pictogrammes Aucun  
Terme d'avertissement Aucun  
Mention de danger Non applicable  
Mise en garde Non applicable

### 2.3. Autres risques

Information non disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

### 3.1. Mélange

Appellation chimique	N° CE	N° CAS	Poids - %	Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Résines de pétrole	265-116-8	64742-16-1	0-70	Non classifié	Non classifié
Acétate de vinyle, polymère avec éthane	607-457-0	24937-78-8	0-60	Non classifié	Non classifié
Cire de paraffine	165-154-4	64742-51-4	0-50	Non classifié	Non classifié

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseil généraux

Des soins médicaux immédiats ne sont pas requis. Si les symptômes persistent, appelez un médecin

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise, consultez un médecin

#### Contact cutané

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale

#### Contact avec les yeux

N'est pas un mode d'exposition probable

#### Ingestion

Rincer la bouche, consulter un médecin, ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre les incendies

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et au milieu environnant.

#### Moyens d'extinction non appropriés

Information non disponible

### 5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

Information non disponible

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre les incendies.

## RUBRIQUE 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers un endroit sûr

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Éloigner toute source d'inflammation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation de vapeurs

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8

### 6.2. Précautions environnementales

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent être contenues

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés

### 6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et placer dans des récipients appropriés pour l'élimination

### 6.4. Référence aux autres sections

Voir Section 7 pour plus d'informations  
 Voir section 8 pour plus d'informations  
 Voir section 13 pour plus d'informations

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos  
 Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements  
 Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit  
 Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8

### 7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien aéré  
 Conserver à l'abri de la chaleur, de toute étincelle, flamme ou source d'inflammation  
 Stocker conformément à la réglementation nationale

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

En dehors des utilisations mentionnées dans la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation chimique	Norvège	Royaume-Uni	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Résines de pétrole (CAS # : 64742-16-1)	-	-	TWA : 5 mg/m <sub>3</sub> STEL : 10 mg/m <sub>3</sub>	TWA 5 mg/m <sub>3</sub>	-

### Niveau sans effet dérivé (DNEL)

Information non disponible

### Concentration estimée sans effet (PNEC)

Information non disponible

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques

Utiliser avec une ventilation locale par aspiration. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits confinés

#### Équipement de protection personnelle

Protection des yeux/du visage

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale

Protection des mains

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale

Protection de la peau et du corps

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les égouts, le sol ou tout milieu aquatique

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	Solide
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non spécifié
pH	Non spécifié
Point de fusion/point de congélation	Non spécifié
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	Non spécifié

Point d'éclair	Non spécifié
Taux d'évaporation	Non spécifié
Inflammabilité (solide, gaz)	Non spécifié
Limite d'inflammabilité dans l'air	Non spécifié
Pression de vapeur	Non spécifié
Densité de vapeur	Non spécifié
Densité	Non spécifié
Densité relative	Non spécifié
Gravité spécifique	Non spécifié
Solubilité dans l'eau	Non spécifié
Coefficient de partage (LogPow)	Non spécifié
Température d'auto-inflammation	Non spécifié
Température de décomposition	Non spécifié
Viscosité cinématique	Non spécifié
Viscosité dynamique	Non spécifié
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non spécifié

## 9.2. Informations supplémentaires

Information non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Information non disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles

### 10.5. Substances incompatibles

Agents oxydants puissants. Acides puissants. Bases puissantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

## RUBRIQUE 11: Renseignements toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Appellation chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	DL50 par inhalation
Résines de pétrole (CAS # : 64742-16-1)	>5000 mg/kg	>2000 mg/kg	377.6 mg/L/1HR

#### Corrosion/irritation cutanée

Non irritant pour la peau

#### Lésion/irritation oculaire grave

Non irritant pour les yeux

#### Sensibilisation

Aucune réaction de sensibilisation observée

**Mutagénicité des cellules germinales**

Information non disponible

**Cancérogénicité**

Information non disponible

**Reprotoxicité**

Information non disponible

**STOT - exposition unique**

Information non disponible

**STOT - exposition répétée**

Information non disponible

**Risque d'aspiration**

Information non disponible

**RUBRIQUE 12: Renseignements écologiques****12.1. Toxicité**

Information non disponible

**12.2. Persistance et biodégradabilité**

Information non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Information non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Information non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Informations sur les évaluations PBT/vPvB non disponibles car l'évaluation de la sécurité n'a pas été effectuée.

**12.6. Autres effets indésirables**

Information non disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits non utilisés

L'élimination doit être effectuée en accord avec les lois et réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés

L'élimination doit être effectuée en accord avec les lois et réglementations régionales, nationales et locales.

**RUBRIQUE 14: Informations sur le transport****14.1 Numéro ONU**

Non réglementé

**14.2 Désignation officielle de transport**

Non réglementé

**14.3 Catégorie de danger**

Non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé

**14.5 Risques environnementaux**

Non applicable

**14.6 Précautions particulières** Information non disponible

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et environnement

#### Union Européenne

Prendre note de la Directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail.

Prendre note de la Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre note de la Directive 92/85/CE relative à la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail.

#### Inventaires internationaux

Composant	TSCA	DSL/NDSL	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Résines de pétrole 64742-16-1 (0-70)	X	X	X	X	X	X	X	X
Acétate de vinyle, polymère avec éthane 24937-78-8 (0-60)	X	X	X	X	X	X	X	X
Cire de paraffine 64742-51-4 (0-50)	X	X	X	X	X	X	X	X

"-" Non répertorié

"X" Répertorié

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Information non disponible

## RUBRIQUE 16: Informations supplémentaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de la Règlementation (CE) N° 1907/2006

**Date de publication** 04-mai-2015  
**Date de révision** 04-mai-2015  
**Note de révision** Non applicable

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

**TWA** - Moyenne temporelle pondérée

**STEL** - Limite d'exposition à court terme

**Plafond**- Valeur limite maximale

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b)

**DSL/NDSL** - Liste Intérieure des Substances/Liste Extérieure des Substances du Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

**ENCS** - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** -Inventaire des substances chimiques existantes de la Chine

**KECL** - Inventaire des substances chimiques et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

#### Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3

Information non disponible

#### Texte complet des phrases-R citées dans les sections 2 et 3

Information non disponible

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont données en toute bonne foi et ont été établies sur la base de nos connaissances au moment de sa publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif afin que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués en toute sécurité, et ne doivent être considérées comme garantie ou spécification de qualité. Ces informations ne concernent que les matériaux spécifiquement désignés et, sauf indication contraire, peuvent ne plus être valides si le produit est combiné avec un autre produit ou procédé.

----- Fin de la fiche de données de sécurité -----